

# Le Conseil constitutionnel dit non à la taxe carbone

**Dernière minute. Le Conseil constitutionnel a annulé hier soir cette mesure phare du budget 2010 qui devait entrer en vigueur dès le 1er janvier. Motif: il y avait trop d'exemptions. Chine. Avec l'exécution d'un ressortissant britannique, la République populaire de Chine montre une fois de plus qu'elle est imperméable aux pressions internationales.**



Le Conseil constitutionnel a annoncé hier soir avoir annulé la taxe carbone qui devait entrer en vigueur le 1er janvier, estimant que la loi crée trop d'exemptions, ce qui est «contraire à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique» et crée une inégalité face à l'impôt.

Les députés ont ainsi infligé un camouflet au gouvernement et à Nicolas Sarkozy en repoussant, deux jours avant son application et 11 jours après le demi-échec du sommet de Copenhague sur le climat, l'impôt nouveau visant à encourager ménages et industriels à économiser l'énergie.

Le PS, à l'origine de la saisine, a parlé de «lourde défaite pour le président de la République qui s'était personnellement engagé».

Immédiatement après cette annonce, Matignon faisait parvenir un communiqué pour annoncer qu'un nouveau dispositif prenant en compte les remarques des sages, serait présenté dès le 20 janvier.

Les juges constitutionnels avaient été saisis le 22 décembre par les parlementaires socialistes sur le projet de budget pour 2010 instituant cette nouvelle taxe verte. Ils ont considéré, selon un communiqué, que «l'importance des exemptions totales de contribution carbone étaient contraires à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et créaient une rupture d'égalité devant les charges publiques».

**«Moins de la moitié des émissions de gaz à effet de serre aurait été soumise à la contribution carbone», en raison de ces multiples exemptions, selon les sages du Palais Royal.**

**Ainsi, relèvent-ils, «étaient totalement exonérées de contribution carbone les émissions des centrales thermiques produisant de l'électricité, les émissions des 1.018 sites industriels les plus polluants»**

**(raffineries, cimenteries, cokeries...), «les émissions du transport aérien et celles du transport public routier de voyageurs».**

**«Ces exemptions auraient conduit à ce que 93 % des émissions d'origine industrielle, hors carburant, soient exonérées de contribution carbone», selon le texte.**

La taxe aurait donc «porté essentiellement sur les carburants et les produits de chauffage qui ne sont que l'une des sources d'émission de dioxyde de carbone».

Le conseil présidé par Jean-Louis Debré a donc «censuré l'ensemble du régime relatif à cette contribution».

Voulue par Nicolas Sarkozy, la taxe, rebaptisée «contribution carbone» par le Sénat, était une mesure phare du projet de budget 2010.

Elle avait soulevé d'importantes contestations à gauche - en premier lieu de la part de la socialiste Ségolène Royal - qui la jugeait «écologiquement inefficace et socialement injuste», mais aussi à droite où certains dénonçaient l'instauration d'un nouvel impôt.